



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 22 juin 2026

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 12 juin 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 55

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Jordane GALLOIS	Madame Marie-Thérèse
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Christian DUCHANGE	PUGLIESE
Madame Christine MARTIN	Madame Caroline	Madame Sabine SICUREZZA
Monsieur François DESEILLE	JACQUEMARD	Monsieur Laurent MONNOT
Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Benoît BORDAT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Philippe THIRION	Madame Emilie SIMONE
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Monsieur Denis GUVENATAM	Madame Nina MARTINS
Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Vanessa VAIZANT	Monsieur Clément CRAVEUR
Madame Claire TOMASELLI	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Laurence GERBET
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Sabine BAILLOT
Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Isabelle PIERREY-ROUGET	Monsieur Franck AYACHE
Madame Mélanie BALSON	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Florent COLOMBO	Madame Sandra GAUDILLIERE
Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Maël SZABELSKI	Madame Clémence HOUARD
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Marien LOVICH	Madame Marie-Hélène	Monsieur Axel SIBERT
Madame Céline MAGLICA	JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Thierry COUDERT
Madame Delphine BLAYA	Madame Catherine PETITJEAN	Monsieur Antoine CAMUS
		Madame Mélanie FORTIER

Membres absents :

Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Madame Mélanie BALSON
Monsieur Billy CHRETIEN pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Michel FELKAY pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE

Contrat de ville - programmation 2026 (1ère phase)

La politique de la ville vise à réduire les inégalités sociales entre les habitants des quartiers dits « prioritaires » et les autres quartiers en proposant des actions spécifiques ou renforcées afin de favoriser le bien-vivre ensemble et d'améliorer les conditions de vie des habitants.

Pour la période 2024-2030, le nouveau contrat de ville concerne 23 200 habitants sur les six quartiers politique de la ville de Dijon métropole : les Grésilles et la Fontaine d'Ouche à Dijon, mais aussi le Mail à Chenôve, le Bief du moulin à Longvic, le Belvédère à Talant et Quetigny-centre qui est entré dans la géographie prioritaire au 1^{er} janvier 2024.

Signé pour six ans, le contrat de ville mobilise, sur leurs champs de compétences respectifs, les partenaires institutionnels, les associations et les habitants. Il associe dans son pilotage, sa mise en œuvre et son évaluation, les habitants et les conseils citoyens, instances participatives dédiées.

Le contrat de ville définit le cadre de travail partenarial, les enjeux et les orientations identifiées au sein de chaque commune. A Dijon, sur les deux quartiers prioritaires de la Fontaine d'Ouche et des Grésilles, les 3 orientations prioritaires sont :

- le renforcement du lien social,
- l'amélioration du cadre de vie,
- le développement de l'émancipation par la culture, le sport et l'éducation.

Pour 2026, la ville de Dijon participe au financement des projets et des actions du contrat de ville à hauteur de 317 700 €.

10 associations ont déjà sollicité un soutien financier au titre du contrat de ville à hauteur de 213 198 €. Aussi, il est proposé au conseil municipal d'approuver la première phase de la programmation 2026 du contrat de ville, dont les actions et les montants sont précisés dans le tableau annexé au présent rapport.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver**, telle que présentée dans le tableau annexé au présent rapport, la répartition des financements de la Ville, au titre de la première phase de la programmation du contrat de ville 2026, à un montant total de 213 198 € pour 12 actions dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par 10 associations ;
- **de dire** que le montant des dépenses sera imputé sur les crédits ouverts au budget de l'exercice 2026 ;
- **d'autoriser** Madame la Maire, ou par délégation les adjoints concernés, à signer les conventions et les avenants à conventions annexés au présent rapport, et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- **d'autoriser** Madame la Maire, ou par délégation les adjoints concernés, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN	POUR : 47	ABSTENTION : 9
	CONTRE : 3	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 4 PROCURATION(S)	

